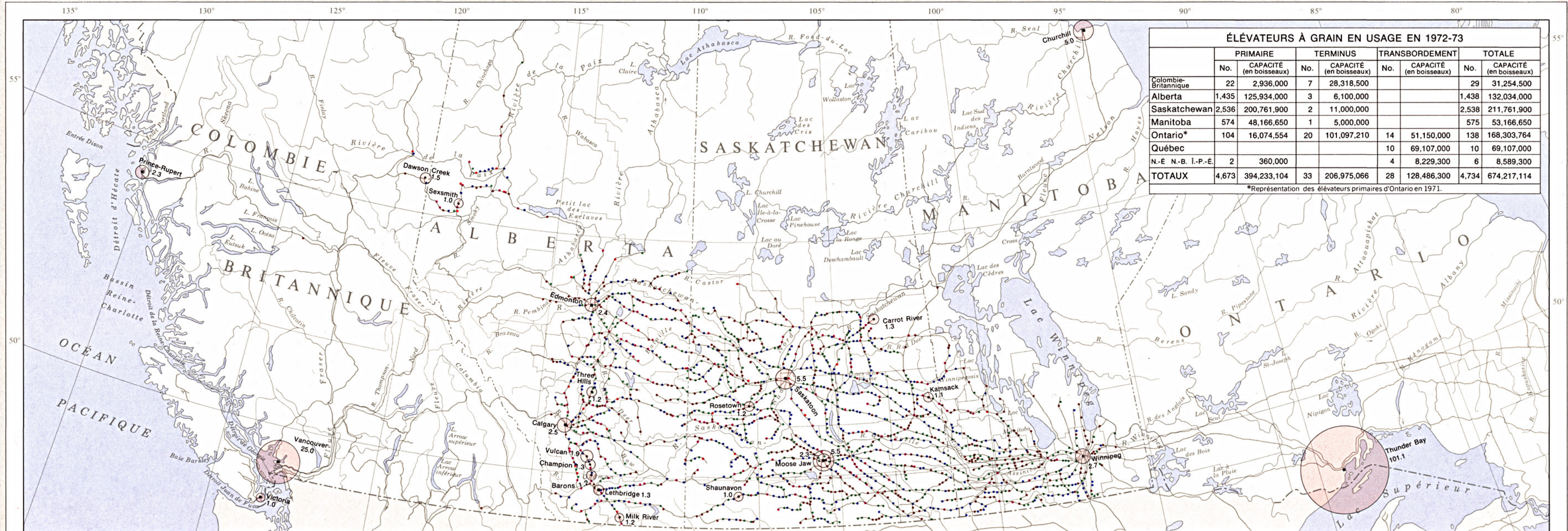


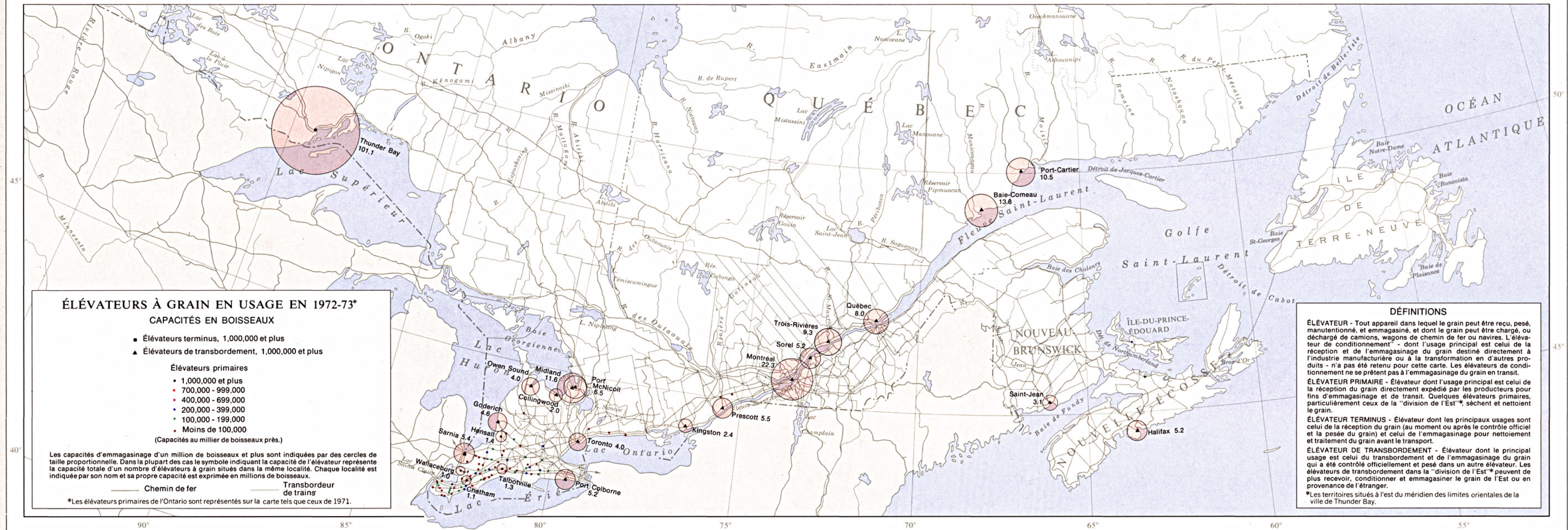
ÉLÉVATEURS À GRAIN

ÉLÉVATEURS À GRAIN



	PRIMAIRE		TERMINUS		TRANSBORDEMENT		TOTALE	
	No.	CAPACITÉ (en boisseaux)	No.	CAPACITÉ (en boisseaux)	No.	CAPACITÉ (en boisseaux)	No.	CAPACITÉ (en boisseaux)
Colombie-Britannique	22	2,936,000	7	28,318,500			29	31,254,500
Alberta	1,435	125,934,000	3	6,100,000			1,438	132,034,000
Saskatchewan	2,536	200,761,900	2	11,000,000			2,538	211,761,900
Manitoba	574	48,166,650	1	5,000,000			575	53,166,650
Ontario*	104	16,074,554	20	101,097,210	14	51,150,000	138	168,303,764
Québec					10	69,107,000	10	69,107,000
N.-E. N.-B. I.-P.-É.	2	360,000			4	8,229,300	6	8,589,300
TOTAUX	4,673	394,233,104	33	206,975,066	28	128,486,300	4,734	674,217,114

*Représentation des élévateurs primaires d'Ontario en 1971.



ÉLÉVATEURS À GRAIN EN USAGE EN 1972-73*

CAPACITÉS EN BOISSEAUX

- Élévateurs terminus, 1,000,000 et plus
 - ▲ Élévateurs de transbordement, 1,000,000 et plus
- Élévateurs primaires
- 1,000,000 et plus
 - 700,000 - 999,000
 - 400,000 - 699,000
 - 200,000 - 399,000
 - 100,000 - 199,000
 - Moins de 100,000
- (Capacités au millier de boisseaux près.)

Les capacités d'emmagasinement d'un million de boisseaux et plus sont indiquées par des cercles de taille proportionnelle. Dans la plupart des cas le symbole indiquant la capacité de l'élevateur représente la capacité totale d'un nombre d'élevateurs à grain situés dans la même localité. Chaque localité est indiquée par son nom et sa propre capacité est exprimée en millions de boisseaux.

— Chemin de fer - - - - - Transbordeur de trains
 *Les élévateurs primaires de l'Ontario sont représentés sur la carte tels que ceux de 1971.

DÉFINITIONS

ÉLÉVATEUR - Tout appareil dans lequel le grain peut être reçu, pesé, manutentionné, et emmagasiné, et dont le grain peut être chargé, ou déchargé de camions, wagons de chemin de fer ou navires. L'élevateur de conditionnement - dont l'usage principal est celui de la réception et de l'emmagasinement du grain destiné directement à l'industrie manufacturière ou à la transformation en d'autres produits - n'a pas été retenu pour cette carte. Les élévateurs de conditionnement ne se prêtent pas à l'emmagasinement du grain en transit.

ÉLÉVATEUR PRIMAIRE - Élevateur dont l'usage principal est celui de la réception du grain directement expédié par les producteurs pour fins d'emmagasinement et de transit. Quelques élévateurs primaires, particulièrement ceux de la "division de l'Est"*, séchent et nettoient le grain.

ÉLÉVATEUR TERMINUS - Élevateur dont les principaux usages sont celui de la réception du grain (au moment ou après le contrôle officiel et la pesée du grain) et celui de l'emmagasinement pour nettoyage et traitement du grain avant le transport.

ÉLÉVATEUR DE TRANSBORDEMENT - Élevateur dont le principal usage est celui de transbordement et de l'emmagasinement du grain qui a été contrôlé officiellement et pesé dans un autre élevateur. Les élévateurs de transbordement dans la "division de l'Est" peuvent de plus recevoir, conditionner et emmagasiner le grain de l'Est ou en provenance de l'étranger.

*Les territoires situés à l'est du méridien des limites orientales de la ville de Thunder Bay.